



PHOTO: ANNIE VAILLANCOURT

Sylvie Drapeau, chercheure et directrice du  
Centre de recherche JEFAR

## Sommaire

1  
**L'adaptation des enfants aux conflits parentaux: des effets en cascade**

3  
**Isolement et mesures disciplinaires en centre de réadaptation: la loi quasi-muette sur le sujet**

4  
**Approches consensuelles et protection de la jeunesse: le projet PréCrimAdo**

6  
**Plus à risque les garçons ? Et nouveau guide de pratique en négligence**

7  
**Problèmes de consommation: du rêve au cauchemar**

8  
**Première étude réalisée à partir du SSP**

## L'adaptation des enfants aux conflits parentaux Des effets dominos



Annie Vaillancourt  
Rédaction

Deux cent soixante-huit mères et jeunes de huit à onze ans (de familles intactes et de parents séparés) de la région de Québec ont été interrogés à deux reprises dans le cadre de la recherche « *L'adaptation des enfants et les conflits parentaux après la séparation conjugale* ». Du coup, plusieurs effets en cascade ont été observés.

« *La majorité des enfants vont bien, il n'y a pas de différences entre eux sur le plan des problèmes de comportement* », rapporte Sylvie Drapeau, chercheure et directrice du Centre de recherche JEFAR, comparant alors les enfants de familles intactes et de parents séparés. En effet, il appert que 73, 6 % des enfants de cette étude ne présentent pas de sérieux problèmes de comportement intériorisés (retrait, somatisation, anxiété, etc.) et que 87 % n'affichent pas de sérieux problèmes de comportement extériorisés (comportement délinquant, agressif, etc.). Cependant, peu importe la structure familiale, « *les enfants qui sont dans des familles conflictuelles ont plus de problèmes de comportement* », précise la chercheure.

Les spécialistes des études sur les transitions familiales ont déjà démontré que, pour prédire l'adaptation des enfants, les processus familiaux sont plus importants que la structure familiale. Ce qui veut dire, par exemple, que la qualité des relations parents-enfants importe plus pour l'adaptation des enfants que le fait de vivre dans une famille intacte ou de parents séparés. Par contre, « *ce qui se passe à l'intérieur de la famille est lié à la structure familiale* », soulève Sylvie Drapeau. Les résultats de cette étude indiquent notamment qu'il y a moins de familles intactes qui vivent des conflits

intenses. Et que « *plus le conflit est intense, moins l'enfant se porte bien* ». Ainsi, tout est interrelié. On ne peut vraiment dissocier la structure familiale des processus familiaux.

### Des effets en cascade

Les données recueillies au cours de la première prise de mesure, c'est-à-dire quelques années après la séparation, démontrent que les conflits entre les parents peuvent engendrer des problèmes de comportement chez les enfants. Un an après cette première prise de mesure, une seconde collecte de données indique que les problèmes de comportement des jeunes peuvent occasionner des conflits parentaux. Il y a donc toujours présence de conflits. Et le cycle se répète : les réactions des uns influent sur les réactions des autres et vice-versa. Qui plus est, ces conflits affectent la qualité de la relation parents-enfants. Or, il est reconnu que la qualité de la relation parents-enfants est le principal facteur pouvant prédire l'adaptation des enfants, donc l'apparition de problèmes de comportement ou non. « *C'est un effet en cascade* », explique Sylvie Drapeau.

Dans les familles de parents séparés, ces liens seraient moins évidents. En fait, les sous-systèmes familiaux seraient peut-être moins interdépendants parce que les parents ne cohabitent pas. Ainsi, ils auraient moins d'influence les uns sur les autres.

### Les trajectoires

Les résultats de cette étude révèlent aussi que l'évolution des conflits dépend de différents facteurs dont le revenu, le climat familial au moment de la rupture et les relations mère-enfants.

...Suite page 2 – DOMINOS...

## DOMINOS- Suite de la UNE

Un faible revenu risque d'avoir un effet défavorable sur la résolution des conflits. « *Si tu es stressé, si tu manques d'argent, ça n'aide pas au climat familial* », explique Sylvie Drapeau. Tout ce qui se passe au moment de la rupture a aussi une influence sur le cours des événements. « *C'est un moment charnière, il y a quelque chose à préserver à ce moment-là pour éviter l'aggravation des conflits* », souligne la chercheuse. Enfin, dans les familles de parents séparés qui vivent des conflits d'intensité élevée, les relations mère-enfants sont plus difficiles.

### Les facteurs de risque

Les études ont déjà démontré que, dans les familles intactes, les caractéristiques du conflit (fréquence, intensité, contenu, résolution), l'interprétation de l'enfant



(degré de menace associé au conflit, responsabilité ressentie ou non, capacité d'y faire face), les processus familiaux et les caractéristiques de l'enfant influent sur l'adaptation des enfants aux conflits. Or, comparativement aux enfants de familles intactes, les enfants de parents séparés disent voir plus souvent leurs parents se quereller, que ces conflits sont

plus intenses et se résolvent moins bien, et se sentent plus souvent coincés entre leurs parents (triangulation). Le fait de se sentir coincés au cœur des conflits a un effet défavorable sur leur adaptation. De plus, les enfants de parents séparés se sentent plus souvent coupables ou menacés par les conflits. Enfin, deux ou trois ans plus tard, il y a encore des conflits. « *Ce n'est pas si surprenant, on s'attendait un peu à ça* », souligne Sylvie Drapeau. D'après la chercheuse, ce qui est étonnant c'est que pour 10 % des familles, ces conflits s'enveniment, et que pour 30 % des familles, le niveau de conflit reste toujours aussi élevé.

Quoi qu'il en soit, le principal facteur pouvant prédire l'adaptation des enfants aux conflits demeure la qualité de la relation parents-enfants. Et dans cette étude, les enfants évaluent très positivement les relations qu'ils entretiennent avec leurs parents. ■

## Les dessous de cette recherche...

Réaliser une recherche de cette envergure n'est pas une mince affaire. « *Ça nous a pris un an et demi pour trouver 268 situations familiales qui correspondaient à nos critères (147 familles biparentales intactes et 125 familles de parents séparés)* », commente Rachel Lépine, professionnelle de recherche au Centre de recherche JEFAR. Au total, plus de 11 000 formulaires ont été distribués.

### Le recrutement

Pour réussir à convaincre les directions de 53 écoles primaires des Commissions scolaires de la Capitale, Premières Seigneuries et Chaudière-Appalaches à participer à cette étude, il aura fallu en approcher 90. Les directions qui refusent de participer le font généralement parce qu'elles sont trop sollicitées.

Pour réaliser une recherche dans une école, il

faut donc passer par la direction de l'école ou son conseil d'administration. Parfois, des travailleurs sociaux peuvent aussi pister les chercheurs.

Dans le cadre de cette recherche, seulement 10 % des répondants ont été rejoints autrement, soit par des petits journaux locaux ou par *Le Journal de Québec*.

### Les parents

Rachel Lépine distingue deux types de parents désireux de participer à une étude de ce genre. Ceux qui souhaitent montrer que leurs enfants vont bien, ce qui est effectivement souvent le cas, et ceux qui s'inquiètent pour leurs enfants.

### Quelques règles à suivre

« *On ne ferme pas la porte lorsqu'on interroge des enfants* », fait savoir Rachel Lépine, « *pour ne pas créer de malaises* ». Les

intervieweurs doivent aussi soigner leur image pour ne pas être craints par les jeunes. Rachel Lépine a donc trié ses intervieweuses sur le volet. Huit étudiantes, jeunes, douces et sympathiques, ont été recrutées pour réaliser plus de 530 entrevues.

« *On peut prendre quelques minutes pour jouer avec l'enfant, lui manifester de l'intérêt et établir un lien de confiance* », conseille Rachel Lépine. Dans le cadre de cette recherche, les intervieweuses arrivaient même avec des petits cadeaux pour les enfants.

Certains mots doivent par ailleurs être adaptés au

vocabulaire des enfants. « *On parlait de chicanes plutôt que de conflits, parce qu'à leurs yeux les chicanes*



PHOTO: ANNIE VAILLANCOURT

Rachel Lépine, professionnelle de recherche

ça fait plus mal que les conflits », illustre-t-elle.

Une pochette contenant des renseignements utiles tels que les coordonnées de Tel-Jeunes (1-800-263-2266) ou de la Ligne parents (1-800-361-5085) a été remise aux répondants. ■

## Isolement et mesures disciplinaires en centre de réadaptation

# La loi quasi muette sur le sujet

Annie Vaillancourt  
Rédaction

Isolement, retrait, arrêt d'agir, encadrement intensif : « *Dans la réalité des jeunes, c'est une privation de liberté* », soutient Julie Desrosiers, professeure à la Faculté de droit et auteure d'un livre<sup>1</sup> présentant les principaux résultats de sa thèse de doctorat.

« *Il est clair que la Loi peut être beaucoup plus précise qu'elle ne l'est pour respecter les droits fondamentaux des jeunes* », souligne la chercheuse. En centre de réadaptation par exemple, en matière de mesures disciplinaires, le droit est encore quasi muet.

### La Loi

L'article 10 de la *Loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ) précise que toute mesure disciplinaire doit être prise dans l'intérêt de l'enfant. Ce qui laisse place à interprétation. L'article 118.1 de la *Loi sur la santé et les services sociaux* stipule que l'isolement est une mesure de contrôle devant être employée uniquement pour protéger le jeune en crise et son entourage. Dès que sa sécurité ou celle d'autrui n'est plus compromise, celui-ci doit être remis en liberté. Il serait donc illégal de le laisser dormir en chambre d'isolement, puisqu'il n'est, dans ce cas, plus en état de nuire à qui que ce soit.

### Du jargon aux maux

Plusieurs termes utilisés en centre jeunesse pour parler de mesures disciplinaires (retrait, arrêt d'agir, encadrement intensif) plutôt que de protection de jeunes en désorganisation renvoient à cette même idée de privation temporaire de liberté. Ces procédures ne sont pas toujours encadrées par la Loi.

Le retrait consiste à envoyer l'enfant réfléchir dans sa chambre (souvent fermée à clef dans les unités sécuritaires) pour une durée approximative de trois heures. Rien à voir avec les salles de retrait qui peuvent ressembler aux salles d'isolement : austères, vides, sans fenêtres. Et les unités hors service, où certains jeunes peuvent se retrouver enfermés 24 heures sur 24, surveillés par des gardiens de sécurité.

L'arrêt d'agir est un programme de courte durée visant à régler un problème

particulier, par exemple une fugue ou une tentative de suicide. Il doit être vu comme un temps d'arrêt permettant au jeune de réfléchir. Mais n'est-il pas risqué d'isoler des jeunes suicidaires ?

L'encadrement intensif ne cible pas un problème particulier mais plutôt une réalité d'ensemble vécue par un jeune qui nécessite un suivi plus rigoureux. Dans ce cas, on fait aussi appel à des mesures disciplinaires.

Enfin, un jeune peut également avoir une programmation spéciale, c'est-à-dire un régime strict qui comprend des moments de réflexion en chambre. « *Ce qu'il faut savoir, c'est que les jeunes qui se retrouvent dans cette situation sont les plus problématiques. Dans leurs temps de sortie, ils sont susceptibles de se désorganiser et de contrevenir aux règles et d'avoir en sus d'autres mesures d'isolement ou disciplinaires* ». En bout de ligne, les mesures prises peuvent donc s'accumuler et un jeune se retrouver fréquemment enfermé, à l'insu des intervenants qui perdent parfois de vue cette comptabilité. Or, la littérature sur les adultes internés en psychiatrie mentionne qu'une longue période d'enfermement peut entraîner des problèmes de santé : étourdissements, maux de tête, troubles de perception, dépression, idéations suicidaires, etc. « *Ça prend des durées de mise en chambre plus balisées* », insiste la chercheuse. « *Et des mesures de contestation qui permettent aux jeunes d'en appeler d'une décision* ».

« *Il y a un vide dans la Loi. Ce n'est pas encadré. Les intervenants sont aux prises avec des problèmes sérieux, ils ont des jeunes très problématiques et ils manquent de ressources* ». Même s'ils font un « *super travail et interviennent de façon très chaleureuse* », ils n'ont pas de points de repère sur le plan juridique.

La chercheuse a donc recommandé des modifications à la Loi. Les articles 10 et 11.1.1 de la nouvelle LPJ balisent davantage l'utilisation de mesures privatives de liberté en centre de réadaptation. Ils entreront en vigueur ce printemps.

### Les règles

La chercheuse a fait de l'observation *in situ* dans trois unités sécuritaires situées à Montréal : une unité d'arrêt d'agir, une



PHOTO: ANNIE VAILLANCOURT

Julie Desrosiers, chercheuse

unité d'encadrement et une unité fermée. Elle a aussi étudié la jurisprudence, les règlements internes des centres jeunesse et les codes de vie de quelques unités. Les codes de vie encadrent la vie quotidienne des jeunes hébergés en centre de réadaptation. Ils s'appuient sur des principes généraux, tels que le respect des autres, de soi-même et de l'environnement. Ces principes s'articulent différemment d'une unité à l'autre. En voici quelques exemples : interdiction d'appeler quelqu'un par son surnom (trop associé aux comportements délinquants), interdiction de parler sous la douche, de gaspiller de la nourriture, etc. Les jeunes doivent connaître ces codes dès leur arrivée, car un manquement aux règles peut entraîner une mesure disciplinaire.

### Des mesures éducatives

Un principe juridique exige que toute mesure disciplinaire prise à l'égard des enfants doit être éducative. « *Pour assurer le caractère éducatif de la mesure, le droit devrait très clairement statuer sur la durée maximale du retrait, de même que sur les conditions dans lesquelles il doit se dérouler* », soutient la chercheuse. Le local peut-il être vide ? Les jeunes ont-ils le droit de lire ou d'écrire pendant ce temps ? La porte doit-elle toujours être verrouillée ?

### Contre-indications

Les centres jeunesse soulignent des contre-indications pour les jeunes qui ont vécu du rejet ou des sévices particuliers. Julie Desrosiers raconte l'histoire d'une jeune femme abusée sexuellement et physiquement qui, en crise, a été amenée en salle d'isolement par un intervenant très costaud. Elle a « *complètement disjoncté en voyant ce mastodonte-là !* » Malgré le degré de dangerosité que représentent certains jeunes et la rapidité d'exécution qu'exigent certaines interventions, tenir compte des problématiques et du vécu des jeunes devrait être un réflexe immédiat. ■

<sup>1</sup> Desrosiers, Julie. (2005) « Isolement et mesures disciplinaires dans les centres de réadaptation pour jeunes ». Montréal : Wilson & Lafleur.

Approches consensuelles et protection de la jeunesse

# Le projet PréCrimAdo

Annie Vaillancourt  
Rédaction

« Trente-six pour cent des jeunes signalés pour troubles de comportement sérieux auront été resignés au centre jeunesse trois ans plus tard en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) », fait savoir Gilles Mireault, chercheur au Centre jeunesse de Québec–Institut universitaire (CJQ–IU). Des jeunes qui n’avaient *a priori* pas d’antécédents judiciaires. L’équipe de recherche du projet PréCrimAdo souhaite donc évaluer les effets de l’approche de médiation visant, entre autres, à réduire le nombre d’adolescents en troubles de comportement qui se retrouvent dans le système judiciaire.

Appliquée en protection de la jeunesse, la médiation est « une approche de type consensuel cherchant à dénouer les situations amenées à la protection de la jeunesse d’une manière moins adversariale », explique Gilles Mireault. Elle est



PHOTO: ANNIE VAILLANCOURT

Gilles Mireault, chercheur au CJQ–IU

inspirée des principes de la médiation familiale. Cependant, en protection de la jeunesse « *l’intervenant représente l’enfant qui a besoin de protection, il ne peut pas être impartial* », précise-t-il. Voilà pourquoi on parle d’une *approche* de médiation plutôt que de médiation.

## Le contexte

C’est dans le contexte de l’entrée en vigueur prochaine de la nouvelle Loi sur la protection de la jeunesse que le projet de recherche « *Prévenir la criminalisation des adolescents à haut risque par l’application de l’approche de médiation en centre jeunesse (PréCrimAdo)* » a été élaboré. Cette

nouvelle loi « *introduit diverses mesures favorisant le recours à des approches consensuelles permettant à l’enfant et aux parents de participer activement à la prise de décision et au choix des mesures qui les concernent* ». Un virage important s’amorce donc en protection de la jeunesse. Lorsque la situation le permet, les approches consensuelles devront être privilégiées, et ce, pour tous les types de signalements et à tous les stades du processus d’intervention, de l’évaluation à l’application des mesures.

La première phase du projet *PréCrimAdo* a été complétée l’automne dernier. Un projet pilote, dont le but était de vérifier la faisabilité de l’application de



5 % des dossiers traités selon cette *a p p r o c h e* entre 1998 et 2001 par Luc Bernard, consultant clinique au CJQ–IU, ont été judiciairisés (comparativement à 40 % selon l’approche habituelle).

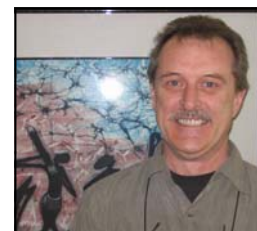


PHOTO: ANNIE VAILLANCOURT

Luc Bernard, consultant clinique au CJQ–IU

## « *L’intervenant représente l’enfant qui a besoin de protection, il ne peut pas être impartial* »

l’approche de médiation à l’étape évaluation/orientation des signalements, a été réalisé dans trois centres jeunesse : CJQ–IU, Chaudière–Appalaches et Montérégie. Une trentaine de familles ont alors été traitées selon cette approche.

En janvier dernier, un devis d’expérimentation et un devis d’évaluation ont été acheminés au *Centre national de prévention du crime* (qui a financé la première phase du projet) en vue d’obtenir un second financement. Au cours de la deuxième phase du projet, l’implantation et les effets de l’application de cette approche seront évalués dans une centaine de dossiers.

## Des expériences qui ont porté fruit

Diverses études ont démontré que l’approche de médiation peut avoir une influence positive sur la ratification d’ententes sur mesures volontaires, le temps requis pour y parvenir, la conformité aux ententes, le nombre de procédures judiciaires enclenchées et la satisfaction des parents. D’après la littérature, cette intervention favorise l’*empowerment* des gens et une meilleure communication entre les parties. Les résultats des expériences cliniques menées au CJQ–IU et au Centre jeunesse Chaudière–Appalaches semblent aussi prometteurs. Par exemple, seulement

L’approche de médiation laisse sous-entendre que le conflit peut être constructif, car il pousse les gens à se mobiliser pour résoudre leurs problèmes. En appliquant l’approche de médiation, les intervenants misent sur l’identification des forces et des compétences des différents acteurs plutôt que sur la reconnaissance de leurs limites. Mais « *on ne perd pas notre temps à vouloir convaincre un jeune du contraire de ce qu’il pense* », fait savoir Luc Bernard. « *Dans certains cas, il y a un point de rupture qui commande que le jeune soit séparé de sa famille. Si le jeune est fermé à la discussion, on l’informe que dans les circonstances, on doit lui trouver un endroit où il ne nuira pas à lui-même ni aux autres* ». Le jeune accepte alors un hébergement volontaire ou se retrouve au tribunal. En remettant au jeune la responsabilité de choisir entre ces deux modalités, « *j’ai préparé le terrain, les conditions sine qua non qui permettent qu’ensuite j’aborde ce jeune-là avec le processus de médiation où là, je vais lui offrir d’être le partenaire du travail qu’on va faire ensemble* », explique Luc Bernard. Il s’agit d’une situation fréquente, particulièrement lorsque le jeune a un problème de toxicomanie. En centre de réadaptation, il réfléchit et réalise souvent que « *ce n’est pas possible d’avoir*

**Suite de la page 4 - PréCrimAdo**

une relation strictement utilitaire avec tout son univers ». Par la suite, une éducation ou une ré-éducation est faite sur les plans relationnel, social et scolaire.

La médiation peut aussi « amener un rapprochement de la famille sous un nouveau *modus vivendi* pour que tout le monde puisse vivre ensemble », ajoute Gilles Mireault. Les liens parents-enfant peuvent donc être renoués progressivement. « Les clients changent d'attitude, ils

**Les étapes de l'intervention**

En centre jeunesse, l'approche de médiation se déroule en trois étapes. La première, l'accueil, est celle où l'intervenant explique le mandat du DPJ, clarifie les rôles et les attentes de chacun et expose les façons de faire. La deuxième étape, la négociation sur intérêts, consiste à dresser l'inventaire des besoins des différents acteurs, à repérer les points communs, à établir des priorités, à rédiger une liste de moyens permettant de résoudre cette impasse, à en discuter et à sélectionner les meilleures

invités à collaborer. Si le dossier est judiciairisé, une conciliation judiciaire peut être envisagée.

**La formation**

Une formation de trois jours sur l'approche de médiation est offerte dans le cadre du *Programme national de formation* (PNF). Par la suite, des consultants demeurent à la disposition des intervenants qui auraient besoin d'être encadrés ou conseillés.



PHOTO: ANNIE VAILLANCOURT  
**Geneviève Lessard, chercheuse (CJQ-IU)**

participent ? Est-ce que le processus mène à une entente et, si c'est le cas, quel est le contenu de cette entente ? » résume Geneviève Lessard, chercheuse pour le CJQ-IU.

Une relance téléphonique sera faite six mois après la fin de l'intervention. Douze mois plus tard, une collecte des données extraites du Système PIJ (la base de données qui regroupe les renseignements disponibles sur la clientèle) sera effectuée pour connaître tous les dénouements.

Trois groupes témoins, chacun formé de 100 familles n'ayant pas été suivies selon l'approche de médiation, permettront de mettre ces résultats en perspective. Ces groupes seront sélectionnés selon un découpage qui tiendra compte des différents contextes organisationnels et des modifications apportées par l'implantation de la nouvelle loi. À suivre... ■

**« Les clients changent d'attitude, ils collaborent plus, ils ne se sentent pas jugés »**

collaborent plus, ils ne se sentent pas jugés », souligne Jacques Olivier, médiateur accrédité au Centre jeunesse Chaudière-Appalaches et formateur.

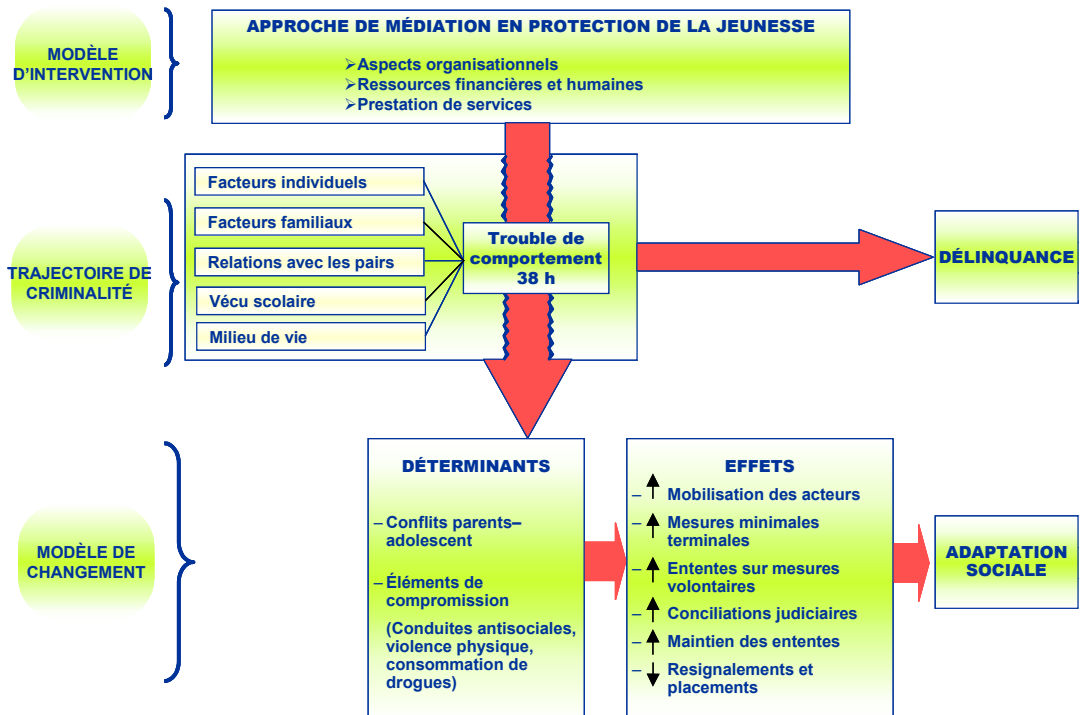
Avec cette approche, l'intervenant n'est plus perçu comme un ennemi mais comme une personne qui est là pour dénouer l'impasse dans laquelle se trouve la famille. Cette nouvelle perspective recadre le rôle des intervenants. « Ça permet aux intervenants de ne pas tout prendre sur leurs épaules », soutient Jacques Olivier, parce que « trouver des solutions à la place des autres, c'est lourd », commente Luc Bernard. Plusieurs intervenants partagent aussi cet avis.

À long terme, l'approche de médiation pourrait désengorger le système et la Chambre de la jeunesse. Elle pourrait aussi permettre plus de fermetures de dossiers et d'interventions minimales terminales à l'étape de l'évaluation/orientation. « Comme ça, tout le processus est évité. En termes de coûts, ça représente beaucoup d'économies ! », fait valoir Gilles Mireault.

pistes de solution. Enfin, la dernière étape a trait au résultat : entente sur mesures volontaires ou judiciairisation du dossier. L'entente conclue devra répondre aux attentes de l'intervenant qui agit en contexte d'autorité, des parents (souvent les premiers déclarants), et des jeunes,

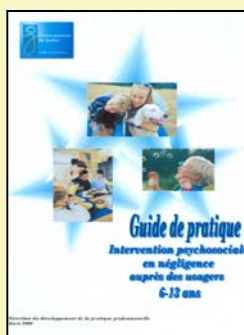
**L'évaluation du projet**

L'évaluation du projet PréCrimAdo portera sur l'implantation de l'approche et ses effets. « Est-ce qu'elle rejoint la clientèle visée ? Est-ce que les étapes sont respectées ? Est-ce que les gens se rendent aux rencontres ? Est-ce qu'ils y



## Nouveau guide de pratique en négligence

Le lancement du guide de pratique « *Intervention psychosociale en négligence auprès des usagers 6-13 ans* » s'est tenu le 7 février dernier, à l'auditorium du CJQ-IU.



Près d'une centaine d'intervenants et de gestionnaires ont assisté à l'événement. Ils se sont tous prêtés à un petit exercice ayant pour but de classer certaines situations types dans des catégories allant de la négligence situationnelle (niveau 1) à la négligence installée (niveau 4). Entre les deux, des cas de négligence périodique (niveau 2) et de négligence récurrente (niveau 3).

Dans ce guide, disponible au Service de soutien documentaire du CJQ-IU (661-6951, poste 1701), vous retrouverez les diverses caractéristiques de la clientèle, des pistes d'intervention et un tableau-synthèse.



PHOTO: ANNIE VAILLANCOURT

**Richard Cloutier, chercheur et directeur scientifique du CJQ-IU**

les hommes sont plus vulnérables que les femmes. Richard Cloutier, directeur scientifique du CJQ-IU et chercheur en psychologie, a abordé le sujet des vulnérabilités masculines au cours d'une conférence intitulée « *Le risque masculin* », au Pavillon Alphonse-Desjardins de l'Université Laval, le 14 mars dernier.

Pour une centaine de naissances féminines, on compte en moyenne 105 naissances masculines. Dès le départ, les garçons sont donc plus nombreux que les filles à venir au monde. Mais en bout de course, plus de femmes obtiennent leur carte de l'âge d'or. Encore aujourd'hui, même si l'écart se rétrécit petit à petit, les femmes ont une espérance de vie plus longue.

### Le risque biologique

Les hommes meurent plus souvent par accident. Ils sont plus nombreux à se suicider ou à mourir du VIH. Ils prennent aussi moins soin d'eux. Ils utilisent moins les services de santé, dorment moins bien et moins longtemps, ne se nourrissent pas toujours adéquatement, sont plus nombreux à avoir un surplus de poids, font plus d'exercice mais aussi plus de sports extrêmes, consomment plus de tabac, d'alcool ou de drogue, ont plus de comportements à risque (conduite automobile dangereuse, sexualité non protégée, etc.), exercent des métiers plus dangereux et ont un réseau social moins dense que les femmes. Ainsi, « *il existe des données probantes à l'effet qu'il y a un risque biologique associé à la masculinité* », démontre Richard Cloutier.

### Le risque psychosocial

Du côté psychosocial, naître homme présente aussi certains risques. Par exemple, il est reconnu que les garçons ont une plus grande probabilité de subir des accidents physiques, d'être agressifs, d'avoir des problèmes de langage, d'être hyperactifs, de vivre des échecs sur le plan scolaire ou de décrocher du système, de devenir délinquants, d'être placés en ressource d'accueil ou d'avoir des démêlés avec la justice. « *Il y a une surreprésentation de garçons dans la zone d'inadaptation* », confirme Richard Cloutier. Plus de garçons sont

## Plus à risque les garçons

**Annie Vaillancourt**  
Rédaction

C'est bien vrai, les chiffres le prouvent. Sur certains plans,

aussi aux prises avec des retards mentaux, souffrent d'un trouble de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H), ont des problèmes d'apprentissage, des troubles d'opposition ou des conduites antisociales, vivent de la victimisation ou de l'itinérance. « *La question de la criminalité est aussi clairement surreprésentée chez les garçons* », ajoute-t-il.

Par contre, même si plus d'hommes se suicident, plus de femmes souffrent de dépression. Le conférencier explique cette situation en soulignant que les hommes développent souvent plus de problèmes extériorisés (agressivité, délinquance, etc.) alors que les femmes développent plus de problèmes intériorisés (tristesse, anxiété, etc.). De ce point de vue, le suicide est un acte extériorisé.

### De la domination à la vulnérabilité

Si les hommes dominent encore le monde sur les plans professionnel et social, les femmes prennent de plus en plus leur place. Elles réussissent mieux à l'école que les garçons et s'affirment davantage.

Une première hypothèse à cette question du risque masculin a donc trait à l'échec de certains hommes dans leur désir de domination sexuelle, professionnelle ou autre. Par exemple, dans un contexte où le savoir mène le monde, certains hommes ayant des capacités intellectuelles inférieures à la moyenne se retrouvent démunis. Ils prennent alors des voies plus marginales (décrochage scolaire, criminalité, itinérance, etc.). Notre société n'aurait-elle donc pas avantage à mieux faire valoir d'autres formes de savoir ? Une autre hypothèse tourne aussi autour de la question des différentes méthodes d'apprentissage. Dans cette optique, le risque masculin pourrait être expliqué par un décalage entre les diverses façons d'apprendre des jeunes. Actuellement, le système scolaire profite aux intellectuels. Ils ont une longueur d'avance sur les jeunes plus actifs, qui apprennent mieux par l'expérimentation.

« *Les modèles masculins se sont multipliés, mais sans cohérence* », soutient aussi le conférencier. Dans un monde en changement comme le nôtre, certains hommes devront donc apprendre à se réinventer, à sortir des sentiers battus sans pour autant choisir la criminalité. Mais, à ce problème du risque masculin, « *je n'ai pas de solutions toutes faites* ». « *Il faudrait se mettre en recherche* », ajoute Richard Cloutier, auteur du livre « *Les vulnérabilités masculines, une approche biopsychosociale* », publié en 2004 aux Éditions de l'Hôpital Sainte-Justine. ■

## Problèmes de consommation :

## Du rêve au cauchemar

Annie Vaillancourt

Rédaction

Du début à la fin de la conférence « *La drogue, une illusion que consomment les jeunes* », le conférencier François Archibald, intervenant en toxicomanie au CJK-IU, a tenu jeunes, parents, intervenants et autres membres de l'assistance en haleine. La trame sonore : *Janis Joplin, Bob Marley, Metallica* et plusieurs grands musiciens de ce monde qui ont marqué l'histoire par leur talent et... leurs défonces.

Le conférencier a opté pour une formule bien dosée de témoignages filmés (une mère et un ex-toxicomane), de commentaires, d'images choc, de scènes de film, d'interactivité avec le public. Si bien que tout le monde s'est

« *Il y a un éclatement dans la famille* »

senti interpellé d'une façon ou d'une autre. Y compris certains jeunes suivis en centre jeunesse qui ont osé, les yeux embués, s'exprimer sur le sujet.

En 2005-2006, plus de 6000 jeunes québécois se sont retrouvés dans les services spécialisés en toxicomanie (centres jeunesse, Maison Jean-Lapointe, CRUV, Grand chemin, etc.). Soixante pour cent d'entre eux ont été suivis en centre jeunesse.

## Rêve éphémère

Sous l'effet des drogues, la magie ne dure qu'un temps. Le retour sur terre, ramenant avec lui tout un lot de problèmes non résolus, est si difficile qu'il engendre un cercle vicieux. « *Dès qu'ils perdent un peu d'effet de bien-être, ils reconsomment pour revenir dans le high* », résume François Archibald, parlant des jeunes dépendants.

Au cours de cette présentation, une image en a certainement saisi plusieurs : celle d'une jeune fille de 12 ans qu'on ne reconnaît plus trois ans plus tard. Les ravages du *crystal meth* (amphétamine bon marché), semble-t-il. Elle s'est suicidée. Autre témoignage bouleversant, celui de David se disant prêt à mourir pour ne plus souffrir. Il raconte les épisodes où il s'est retrouvé en convulsions après s'être injecté des doses astronomiques de cocaïne. Son histoire

est touchante et représentative de la détresse des jeunes aux prises avec ce problème. Au moment du tournage, il est abstinent depuis huit semaines. C'est sa quatrième tentative. Bref, le corps s'accoutume vite, les besoins deviennent de plus en plus grands et le gouffre se rapproche rapidement.

D'entrée de jeu, François Archibald précise que la clientèle change. Elle est de plus en plus jeune. Les adolescents commencent à consommer vers l'âge de 12 ans et se retrouvent en désintoxication à l'âge de 14 ou 15 ans. Ils sont donc plus vulnérables, moins portés à l'introspection. Au goût du jour : *les speeds*. « *Je connais des jeunes qui prennent 6 ou 7 pilules par nuit, c'est inquiétant* » commente-t-il. « *Il n'y a pas de drogue douce* », soutient par ailleurs le conférencier. Les dangers proviennent de l'usage, donc de la fréquence et de la quantité consommée.

Les jeunes consomment pour la première fois par curiosité, pour le plaisir ou pour être dans la « gang », mais ne présentent pas nécessairement un profil de consommation problématique. Il y a différents types de consommateurs : *celui qui ne consomme pas* (qui a déjà consommé), *l'explorateur, l'occasionnel, le régulier, le surconsommateur et l'abusif*. Le *surconsommateur* organise sa vie autour de la consommation, tandis que le *consommateur abusif* ne consomme pas par choix mais parce qu'il en ressent un besoin viscéral. « *Plus le vide (émotif) était gros, plus j'essayais de le combler* », souligne David, consommateur abusif. Autre nuance importante : « *les jeunes deviennent dépendants de l'effet et non de la substance* », précise le conférencier. Après la désintoxication, ils doivent donc cesser toutes formes de consommation. Et rompre avec leur cercle d'amis. Mais pour les inciter à arrêter, « *il faut les écouter et non leur imposer quoi que ce soit* », soutient François Archibald.

## Les conséquences et le vécu des parents

Dépression, problèmes financiers (ce qui sous-entend souvent délinquance et prostitution), problème de surconsom-



PHOTO: ANNIE VAILLANCOURT

François Archibald, intervenant au CJK-IU

mation (l'*overdose* plane), distanciation des êtres aimés, démêlés avec la justice, relations familiales difficiles, problèmes conjugaux, perte de confiance de l'entourage, sont les principales conséquences associées aux problèmes de consommation.

« *Il y a un éclatement dans la famille, automatiquement* », souligne la mère d'un jeune toxicomane, au cours d'un témoignage filmé. « *On se sent coupable* », ajoute-t-elle. Les parents n'acceptent pas le problème mais ils ressentent tout de même « *un amour inconditionnel pour leur enfant* ». Pour se protéger, ils doivent parfois prendre des décisions difficiles : dénoncer leur enfant à la police, aller au tribunal, ne pas lui ouvrir la porte lorsqu'il a consommé. Dans certains cas, le refus des parents de se plier au chantage ou à la manipulation peut mener à une prise de conscience chez le jeune.

Quoi qu'il en soit, les toxicomanes doivent souvent toucher le fond avant de décider de se prendre en main. « *Ça prend du courage pour arrêter !* », affirme le conférencier. « *La résistance fait partie de la démarche* », souligne-t-il. Pour encourager les jeunes, il utilise l'approche motivationnelle.

## La chute et la rechute

La chute et la rechute font partie du processus d'arrêt de consommation. Entre la chute et la rechute, il y a toutefois des différences importantes. « *La chute, tu tombes et tu te reprends en main. La rechute, tu tombes et tu restes dans tes anciens patterns* », explique le conférencier. Néanmoins, c'est l'espoir et le soutien que les jeunes trouvent autour d'eux qui leur permettent de s'en sortir. « *Il ne faut jamais rien prendre pour acquis* », rappelle cependant François Archibald. Un ex-toxicomane doit toujours rester vigilant, il n'est jamais « guéri ».



PHOTO: GRACIEUSETÉ DE ROSALIE HÉNAULT

Rosalie Hénault, étudiante

## Résultats de la première étude réalisée à partir du Système de soutien à la pratique du CJQ-IU

**Annie Vaillancourt**  
Rédaction

Les résultats de la première étude utilisant les données recueillies dans le Système de soutien à la pratique (SSP), un outil informatique d'aide à la décision employé par les intervenants des centres jeunesse, sont sur le point d'être diffusés. Quels sont les déterminants socio-familiaux associés aux problèmes de comportement des jeunes suivis en protection de la jeunesse ? Tel est le sujet de la thèse de Rosalie Hénault, étudiante au doctorat en psychologie dirigée par Richard Cloutier, directeur de l'équipe scientifique du CJQ-IU.

Au total, les dossiers de 177 jeunes de 11 à 15 ans suivis pour troubles de comportement (38 h) ou maltraitance (négligence,

abus physiques, abus sexuels ou abandon) ont été sélectionnés dans la banque PIJ (le *Projet intégration jeunesse*, qui comprend toutes les données informatisées relatives aux jeunes du CJQ-IU). Ces usagers ont été choisis parce qu'ils affichent des problèmes de comportement et parce que leur évaluation était complétée. Seuls les jeunes contrevenants ont été exclus de cet échantillon.

Soixante-douze pour cent des usagers retenus pour cette recherche sont suivis pour troubles de comportement. Ceux qui ne le sont pas sont généralement signalés pour négligence (23 % des 28 % signalés pour maltraitance). Donc, « *il y a des jeunes qui n'ont pas atteint la zone rouge donnant lieu à un signalement (en 38 h). Ils ont été signalés pour négligence, par exemple, mais ils ont quand même des problèmes de comportement. On peut penser que ça va évoluer vers un signalement (pour troubles de comportement)* ». Quelques uns de ces jeunes auraient même de sérieux problèmes de comportement (16 %). Ces observations nous ramènent aux résultats des études démontrant que la maltraitance peut être un facteur de risque important dans l'apparition des troubles de comportement.

### Facteurs de risque et de protection

Rosalie Hénault a conçu un outil visant à quantifier et à qualifier l'intensité (faible ou élevée) des problèmes de comportement. Un résultat élevé signifie que le jeune présente un seul problème très sérieux à l'une des quatre échelles du module « troubles de comportement » (danger pour l'enfant, danger pour les autres, évolution compromise et syndrome d'hyperactivité), ou une comorbidité de problèmes. Selon l'étudiante, 67 % des jeunes de cette étude ont des problèmes de comportement d'intensité élevée.

Les résultats de cette recherche font aussi ressortir cinq caractéristiques associées aux problèmes de comportement des jeunes et à leur intensité : le motif de compromission (maltraitance ou troubles de comportement), l'implication affective des parents, la vulnérabilité, l'âge et le sexe du jeune.

### « Je pense qu'il faudrait intégrer davantage l'enfant dans l'intervention »

Les jeunes signalés pour troubles de comportement ont plus de risque de présenter des problèmes de comportement d'intensité élevée. Ce qui n'est pas surprenant. Mais, « *plus l'implication affective des parents est évaluée positivement, moins les jeunes présentent de problèmes de comportement d'intensité élevée* », fait savoir Rosalie Hénault. Cela appuie les résultats d'autres études rappelant l'importance de la qualité de la relation parents-enfants. Dans la même veine, les problèmes relationnels avec les parents et l'autorité sont les motifs les plus fréquemment mentionnés lorsqu'il y a signalement pour troubles de comportement. Toutefois, dans cet échantillon, « *il y a des jeunes qui ont des parents impliqués sur le plan affectif. Ces jeunes ont un attachement positif* », fait valoir l'étudiante.

Les jeunes les plus vulnérables sont plus à risque de développer des problèmes de comportement d'intensité élevée. Lorsqu'il est question de vulnérabilité en protection de la jeunesse, les intervenants font généralement référence à des enfants de 0 à 5 ans. La mise en évidence de liens existant entre la vulnérabilité des adolescents et l'intensité des problèmes de com-

portement est une contribution novatrice. En fait, les adolescents sont souvent inconscients des dangers auxquels ils s'exposent. Ce qui les rend plus vulnérables.

Enfin, comme l'indiquent d'autres études, les filles et les plus jeunes usagers sont moins à risque de présenter des problèmes de comportement d'intensité élevée.

### Des pistes d'intervention

« *Je pense qu'il faudrait intégrer davantage l'enfant dans l'intervention* », croit Rosalie Hénault. Les problèmes de comportement, « *c'est une façon inadap-tée de s'exprimer* », rappelle-t-elle. En plus d'outiller les parents dans l'exercice de leurs responsabilités parentales, il apparaît aussi important d'accorder davantage d'attention aux jeunes, de leur donner la parole avant qu'ils explosent et de développer leurs habiletés sociales.

### Exploiter PIJ et SSP

En quoi est-ce donc avantageux d'utiliser PIJ et SSP pour faire de la recherche ? « *Ça qualifie mieux les phénomènes, on peut faire beaucoup d'associations. Ça permet aussi de mieux voir l'ampleur du problème* », commente Rosalie Hénault. Mais, « *qui dit utiliser SSP, dit faire des choix* », prévient-elle, parce que cet instrument renferme une multitude d'informations et qu'il est facile de s'y perdre.

L'histoire socio-familiale (HSF) comprise dans SSP permettra aussi de tracer les trajectoires des jeunes dans le système et de mieux comprendre leur réalité. ■

#### Conception, rédaction et réalisation :

Annie Vaillancourt

#### Coordination :

Lucie Camiré et France Nadeau

Vos commentaires et suggestions sont les bienvenus. Adressez-les à :

annie.vaillancourt@jefar.ulaval.ca

#### Adresses du Tandem :

Centre jeunesse de  
Québec – Institut  
universitaire  
2915, av. du Bourg-Royal  
Beauport (Québec)  
G1C 3S2  
http://www.centrejeunesse  
dequebec.qc.ca/institut/  
index.html

Centre de recherche sur  
l'adaptation des jeunes et  
des familles à risque  
(JEFAR) Pavillon Charles-  
De Koninck, bureau 2458  
Université Laval (Québec)  
G1K 7P4  
http://www.jefar.ulaval.ca/  
centrejefar/index.htm